

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Affiché le
ID : 089-218904183-20221010-DL22_209-DE



affiché le 12/10/22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE N° 2022 / 209

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 4 octobre 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Bernard CLEMENT, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Jocelyne PION, Bahya BAÏLICHE, Michel DROUILLIYE, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Maxime BUTTURI, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Lucas MANUEL

Absents : Stéphane GRILLET, Nabil HAMAM, Silvia LARRANDART, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

Nomenclature @ACTES : Finances / Divers

CULTURE

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC « LA COMPAGNIE DES ANGES... MAIS PAS QUE »

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu la convention signée le 11 février 2020 entre la ville de Tonnerre et « la Compagnie des Anges... mais pas que » pour la représentation de « 100 ans de Boris Vian » initialement programmée au 05/04/2020 ;
- Considérant qu'en raison de la crise sanitaire, cette représentation a dû être annulée ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission en charge de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'animation de la ville et de la vie associative du 27/09/22 de reprogrammer cette représentation ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

- D'autoriser le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat culturel avec « la Compagnie des Anges... mais pas que », aux conditions suivantes :
 - o Date : Dimanche 13 novembre 2022 à 16h00,
 - o Montant : 500 € TTC,
 - o Mise à disposition gratuite du Cinéma-théâtre de Tonnerre,
- De fixer les tarifs d'entrées, à la représentation susmentionnée, comme suit :
 - o Plein tarif : 10 €,
 - o Tarif -18 ans : 5€.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre